C/2026/833

5.2.2026

Communication de l'Autorité de surveillance AELE conformément à l'article 17, paragraphe 5, du règlement (CE) nº 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Appel d'offres portant sur l'exploitation de services aériens réguliers conformément aux obligations de service public

(C/2026/833)

État membre	Islande
Liaisons concernées	Liaisons aériennes: 1) Reykjavik — Vestmannaeyjar — Reykjavik
Durée de validité du contrat	Le service aérien est exploité chaque année du 1er décembre au 28 février, qui est la durée minimale. Cette durée peut être prolongée de 3 mois au plus. Le contrat est valable du 1er décembre 2026 au 31 mai 2029 et peut être prorogé de deux ans.
Date limite pour la soumission des offres	Deux mois à compter de la publication de la note d'information au public au *Journal officiel de l'Union européenne*
Adresse à laquelle peuvent être obtenus le texte de l'appel d'offres et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'appel d'offres et aux obligations de service public modifiées	Vegagerðin Suðurhraun 3 210 Garðabær ISLANDE Personne de contact: Gísli Gíslason, gigi@vegagerdin.is, tél. +354 8605656. https://tendsign.is/ — *25-120: Áætlunarflug á Íslandi - Sérleyfi fyrir Vegagerðina. Reykjavik – Vestmannaeyjar – Reykjavik 2026-2029.* — 25-120: *concession relative aux liaisons aériennes pour Vegagerdin (administration islandaise chargée de la gestion des routes et du littoral). Reykjavik – Vestmannaeyjar – Reykjavik 2026-2029.*